

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 22
- procurations : 10
- absents : 1
- ayant pris part au vote : 32

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JOEL FEUILLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. FREDERIC BAMIERE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. FEUILLERAT), MME ISABELLE GODEAS (POUVOIR A MME GUEDES), M. LAURENT ORTIC (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), M. YANNICK PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CHRISTINE CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE TOULZE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME SERRET-PERES), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. MITTAUX), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. ROFE), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME BEC)

Etaient absents excusés sans procurations : MME. CHRISTINE GENNARO-SAINT.

M. DENIS MOLET EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/108

Objet : Modification du tableau des effectifs au titre des contractuels recrutés dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification suivante du tableau des effectifs, dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2024, afin de l'adapter à l'évolution des services municipaux du fait de l'évolution des besoins des usagers et des objectifs des politiques publiques mises en œuvre.

Filière animation :

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les vacances d'hiver.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 5 jours

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier sur les vacances de printemps.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 5 jours.

- Le recrutement de 16 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier sur les vacances d'été du mois de juillet



Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 3 semaines soit 14 jours

- Le recrutement de 11 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier sur les vacances d'été du mois d'août

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 3 semaines ½ soit 16 jours

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier sur les vacances de Toussaint

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 5 jours

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier sur les vacances de Noël

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 5 jours.

Filière administrative :

- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier dans le cadre du recensement de la population pour une période courant du mois de janvier au mois de février 2024

Cet agent assurera des fonctions de recenseur à temps complet sur cette période.

Filière sportive :

- Le recrutement de 1 agent contractuel dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier dans le cadre de la surveillance des bassins de la piscine municipale pour une période courant du mois de janvier à juin 2024.

Ces agents assureront les fonctions de maitre-nageur sauveteurs.

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier dans le cadre de la surveillance des bassins de la piscine municipale pour une période courant du mois de juin à septembre 2024.

Ces agents assureront les fonctions de maitre-nageur sauveteurs.

- Le recrutement de 5 agents contractuels dans le grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier dans le cadre de la surveillance des bassins de la piscine municipale pour une période courant du mois de juin à septembre 2024.

Ces agents assureront les fonctions d'agents de surveillance des bassins de la piscine municipale.

Filière Technique :

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier dans le cadre de la maintenance de la structure sportive pour une période courant du mois de juin à septembre 2024.

Ces agents assureront les fonctions d'agent polyvalent d'entretien des structures sportives.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 031-213105612-20231206-D_2023_108-DE

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité moins 3 abstentions (Mmes Gruel et Maurin, M. Dehours) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents pour accroissement saisonnier d'activité sur l'année 2024 ;
- De modifier le tableau des effectifs ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

